

Le code de vie de l'école Ahuntsic

des règles à l'image de nos valeurs



Afin de vivre en **harmonie** au sein de l'école, d'y retrouver un milieu **sain et sécuritaire** ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un **citoyen responsable**.

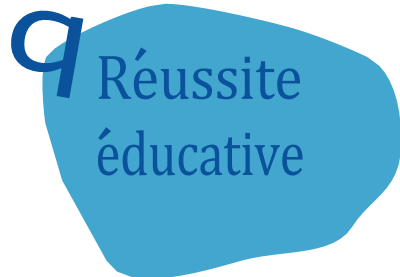
Le code de vie s'applique à tout moment à l'école et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te supporter dans l'application des valeurs de notre code de vie.

L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est **interdite** du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. **Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement**, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.



L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.



Sphères

Valeurs

Règles

Comportements attendus

Raisons d'être

Persévérance

Je m'engage dans ma réussite scolaire.

Je suis ponctuel.

Ainsi...

J'ai le matériel nécessaire.

Je développe mon sens des responsabilités.

Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser en utilisant les outils et les ressources.

Je me donne le droit à l'erreur.

Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs.

Je me donne toutes les chances de réussir.



Sphères

Valeurs

Règles

Comportements attendus

Raisons d'être

Bienveillance
Honnêteté/franchise

Je prends soin des autres
et je m'exprime avec sincérité.

Je m'exprime avec calme, politesse et je suis à l'écoute de l'autre.

Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique (voir étapes de résolution de conflit).

J'ai le courage de dire la vérité.

Je respecte la différence.

Ainsi...

Je développe de bonnes relations avec les autres.

J'apprends à bien exprimer mes émotions et mes opinions.



Sécurité

Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire en respectant les autres par mes gestes et mes paroles.

J'écoute avec respect les consignes de tous les adultes.

Je me déplace calmement, en marchant et au besoin, en chuchotant.

Au son de la cloche, je cesse mes activités et je me prépare à entrer.

Je respecte les règles des jeux, le matériel et les zones sur la cour d'école.

Ainsi...

Je contribue à un climat agréable et sécuritaire pour me sentir bien à l'école.

Je préviens les accidents et les conflits.

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
W Santé et bien-être	Estime de soi	Je fais de mon mieux et je choisis ce qui est bon pour moi.	Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.). Je porte des vêtements adéquats pour réaliser mes activités et conformes pour le milieu scolaire. J'apprends à connaître mes forces et à les utiliser pour développer une image positive de moi.	Ainsi... Je contribue à mon propre sentiment de bien-être. J'éprouve du plaisir dans les activités scolaires.
S Qualité l'environnement	Respect de la nature	Je prends soin de mon environnement et du matériel.	J'adopte des comportements éco-responsables : recyclage, compostage, réutilisation et récupération. Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.	Ainsi... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement. J'apprends à préserver la qualité de mon environnement.

À l'école Ahuntsic, la violence et l'intimidation c'est **TOLERANCE ZERO** et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Le Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Signature du titulaire : _____

Date : _____

Banque de mesures, de soutien et de conséquences

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit) ;
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Modélisation des comportements attendus ;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;
- Rencontres individuelles ;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier ;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;
- Référence aux professionnels concernés ;
- Activités de renforcement ;
- Récréations accompagnées ;
- Mise en place d'un plan d'intervention ;
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) ;
- Etc.

Conséquences éducatives

- Réflexion écrite ou illustration de la situation ;
- Retrait de privilège ;
- Reprise du temps perdu ;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) ;
- Remboursement ou remplacement du matériel ;
- Travaux communautaires ;
- Déplacement limité ou supervisé ;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;
- Retrait de classe ;
- Travail de recherche en lien avec le comportement attendu ;
- Suspension interne ;
- Suspension externe ;
- Implication du SPVM ;
- Etc.